Allocation de deuil

Qu'est-ce que l'allocation de deuil?

Il s'agit d'une allocation qui peut être demandée par les travailleurs indépendants qui interrompent leur activité indépendante en raison du décès d'un membre de la famille.

Il s'agit d'une allocation pour 10 jours d'interruption maximum.

L'interruption doit avoir lieu dans une période de un an après le décès.

Qui peut demander l'allocation?

Vous pouvez demander l'allocation si vous remplissez, entres autres, les conditions suivantes :

- vous êtes indépendant ;
- vous êtes confronté au décès d'un membre de votre famille (votre conjoint ou partenaire cohabitant, votre enfant naturel ou adoptif ou l'enfant naturel ou adoptif de votre conjoint ou partenaire cohabitant ou le décès d'un enfant pris en charge);
- vous êtes en ordre de cotisations sociales pour les deux trimestres qui précèdent le décès;
- Vous avez totalement interrompu toute activité professionnelle pendant quelques jours en raison du décès du membre de votre famille et cela dans l'année qui suit le décès.

Pour un aperçu de l'ensemble des conditions, prenez contact avec votre caisse d'assurances sociales.

A combien s'élève l'allocation?

Pour un jour d'interruption, vous recevrez 87,49 euros (maximum 10 jours).

Comment pouvez-vous demander cette allocation?

Remplissez le **formulaire de demande** ci-joint, signez-le et faites le parvenir aussi vite que possible à votre caisse d'assurances sociales soit en le déposant **sur place**, soit en l'envoyant ou par **envoi recommandé**, ou **par voie électronique sécurisée** (uniquement si votre caisse d'assurances sociales le permet).

La demande doit être introduite au plus tard le dernier jour de l'année qui suit le jour du décès.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ALLOCATION DE DEUIL

I.	Données du demandeur	
	Nom :	
	Prénom :	
	Numéro de registre national	
	(Voir l'arrière de votre carte d'identité)	
	Si vous ne connaissez pas votre numéro national :	
	Date de naissance :	
	Code postal :	
II. <u>Données du défunt</u>		
	Je demande une allocation de deuil suite au décès de :	
	(nom+ prénom)	
	Date du décès :	
	Cochez la case qui vous concerne :	
	mon conjoint ou partenaire cohabitant	
	mon enfant naturel ou adoptif	
	l'enfant naturel ou adoptif de mon conjoint ou partenaire cohabitant	
	mon enfant placé dans le cadre d'un placement familial de longue durée	
	l'enfant placé dans le cadre d'un placement familial de longue durée de mon conjoint ou partenaire cohabitant	

III. <u>Données sur (l'interruption de) votre activité</u>

Il doit s'agir <u>d'une interruption temporaire</u> de votre activité, <u>pas d'une cessation officielle</u> de votre activité indépendante.

J'interromps durant les jours suivants: (indiquez	la date.)
comme fonctionnaire. Je n'ai pas de droit au congé de deuil su	non activité salariée ou sur base de mon activité ur base de mon activité salariée ou sur base de si de joindre une attestation de laquelle il ressort
Recevez-vous actuellement un revenu de remp	placement ?
□ Non □ Oui : lequel ? (cocher la ca ○ Droit passerelle ○ Indemnités d'ind ○ Pension ○ Autres (précisez) :	se correspondante) apacité de travail, de maternité ou d'invalidité

IV.	Données sur le payement de l'allocation	
	Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequel l'allocation doit être payée :	
	IBAN BE	
	Au nom de :	
V.	Signature du demandeur	
	Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir lu les informations jointes.	
	Je suis au courant du fait que ma demande ne peut pas être traitée sans les pièces justificatives	
	demandées.	
	Je m'engage à signaler dans les quinze jours à ma caisse d'assurances sociales toute modification	
	dans les renseignements mentionnés ci-dessus.	
	Je suis au courant du fait que chaque déclaration fausse ou incomplète peut entraîner la	
	récupération des prestations indûment versées et des poursuites judiciaires.	
	Nom :	
	Prénom :	
	Date :	
	Signature :	